



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VII<sup>ème</sup> Conférence d'examen  
de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage  
des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction  
(Genève, 5 – 22 décembre 2011)**

**Intervention au comité plénier de Son Excellence M. Eric DANON,  
Ambassadeur, Représentant permanent de la France  
auprès de la Conférence du Désarmement**

**Mécanisme de revue par les Pairs  
(document de travail en annexe)**

**(Genève, 8 décembre 2011)**

**VII<sup>th</sup> Review Conference of the States Parties  
to the Convention on the Prohibition of the Development, Production and Stockpiling of  
Bacteriological (Biological) and Toxin Weapons and on Their Destruction  
(Geneva, 5 – 22 December 2011)**

**Intervention in committee of the whole by His Excellency Mr Eric Danon,  
Ambassador, Permanent Representative of France  
to the Conference on Disarmament**

**Peer review mechanism  
Working document in annex**

**(Geneva, 8<sup>th</sup> December 2011)**

Représentation permanente de la France  
auprès de la Conférence du Désarmement  
36, route de Pregny - 1292 Chambésy- Genève  
Tél : 022.7589167 Fax : 022.7589150 [www.delegfrance-cd-geneve.org](http://www.delegfrance-cd-geneve.org)

M. le Président,

Quelques mots pour vous présenter l'état de notre réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de revue par les pairs (« *peer review* ») au sein de la CIAB et le papier que nous distribuons.

1) L'approche que nous proposons consiste en un mécanisme permettant à plusieurs Etats parties de se mettre d'accord pour procéder à des évaluations mutuelles de leur mise en œuvre de la CIAB au niveau national.

A notre connaissance, ce serait la première fois qu'une telle approche serait explorée dans le cadre de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

2) Notre approche vise à renforcer la Convention tout en respectant pleinement les prérogatives et spécificités nationales des Etats qui souhaiteraient participer au mécanisme proposé.

3) Il ne s'agit, en aucune façon, d'un système de vérification mais d'amélioration de la mise en œuvre de la convention.

L'évaluation et les recommandations des « pairs » constitueraient un outil permettant au pays « hôte » d'améliorer sa mise en œuvre nationale de la CIAB.

La revue par les pairs serait menée sur une base volontaire et non sur celle d'un instrument juridiquement contraignant. L'objet et le champ des évaluations seraient définis au cas par cas, d'un commun accord entre les deux parties. L'évaluation et les recommandations ne seraient a priori connues que des pays participants, l'Etat évalué étant libre de décider de les diffuser à un plus large public. La seule condition pour participer à ce mécanisme en tant que pays évaluateur serait, pour ce dernier, d'accepter le principe de faire l'objet à son tour d'une évaluation, au moment qu'il jugera le plus opportun.

4) L'évaluation pourrait notamment conduire à identifier le degré de préparation du pays « hôte » au regard du risque biologique, ses besoins liés en matière d'assistance et de coopération et à formuler des recommandations pour y répondre.

Ce mécanisme serait également un moyen de renforcer la confiance dans le respect des engagements (*compliance*). En complément des Mesures de confiance qui sont, par nature, unilatérales, notre approche permet en effet d'instaurer un dialogue entre pays visité et « pairs ».

5) Cette approche permettrait d'ouvrir un nouvel axe d'amélioration de la mise en œuvre de la Convention, complémentaire des approches basées sur les MDCs et le programme de travail intersessionnel. Nous avons veillé à présenter une approche la plus large possible, laissant la porte ouverte à ce sur quoi nous serions en mesure de nous entendre en termes de portée et de paramètres.

M. le Président, je vous remercie./.

# ADVANCE COPY

## FRANCE

### **Un mécanisme de revue par les pairs pour la CIAB : améliorer la confiance dans la mise en œuvre nationale et la coopération nationale.**

Ce document propose des pistes de réflexion. Notre intention n'est pas de le proposer pour adoption lors de la Conférence de Révision mais plutôt d'initier un débat qui pourrait se poursuivre durant le processus intersessionnel à venir.

#### **1. Contexte de la proposition.**

1. Au cours des dix dernières années, les Etats-Membres ont cherché des méthodes innovantes pour renforcer et améliorer la confiance en la mise en œuvre de la Convention. Une option a parfois été mentionnée mais n'a jamais été sérieusement envisagée par les Etats-Parties : l'établissement d'un mécanisme de revue par les pairs<sup>1</sup>.

2. Un tel mécanisme s'est avéré approprié dans d'autres domaines, pour certains liés à la sécurité internationale. En particulier, le Groupe d'action financière (GAFI) a contribué depuis 1989 au développement et à la promotion de politiques nationales et internationales pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La mise en place d'un mécanisme de revue par les pairs a aidé les Etats Parties du GAFI à mettre en œuvre une série de recommandations qu'ils avaient eux-mêmes élaborés.

3. Les résultats obtenus lors du dernier processus intersessionnel doivent encore être consolidés et discutés, mais ils permettent dès à présent une bonne base de consensus pour les modalités de mise en œuvre de la CIAB. En parallèle d'un processus intersessionnel renouvelé, des mécanismes plus proactifs d'amélioration de la confiance entre Etat-Parties pourraient être explorés. A ce titre, l'établissement d'un mécanisme de revue par les pairs pourrait être une option possible.

#### **II Caractéristiques possibles d'un mécanisme de revue par les pairs pour la CIAB.**

4. L'objectif global d'un tel mécanisme sera d'évaluer la mise en œuvre de la Convention. Il rendrait donc possible l'amélioration de la confiance entre les Etats-Parties.

5. Le mécanisme de revue par les pairs consistera en des évaluations mutuelles de la mise en œuvre de standards basés sur des compréhensions communes issues du processus intersessionnel. L'évaluation, basée sur une méthodologie détaillée et définie au préalable, pourrait comprendre l'analyse des déclarations écrites des Etats et des visites dans le pays. L'équipe d'évaluation pourrait comprendre des experts nationaux délégués par les Etats et, éventuellement, des représentants de l'*Implementation Support Unit (ISU)*.

---

<sup>1</sup> Une telle proposition a récemment été mentionnée dans l'article suivant, « Verification for the BTWC : if not the protocol, then what ? », Disarmament Forum, n°1,2011, p.39-50. Nous sommes redevable à l'auteur pour nombre d'idées présentes dans ce document de travail.

6. Le mécanisme fonctionnerait sur le principe du volontariat, chaque évaluation ayant lieu à la demande de l'Etat concerné. Ce même Etat déciderait de la publication du rapport de la mission d'évaluation et se prononcerait aussi sur les actions du processus de suivi.

7. La finalité de ce mécanisme est de s'appliquer à tous les Etats-Parties. Néanmoins, il pourrait débiter avec seulement un groupe d'Etats intéressés. Il y aurait un intérêt pour les Etats à être objet d'une évaluation, car cela renforcerait la confiance et créerait un contexte favorable à la coopération internationale. D'autres incitations à participer pourraient recouvrir des formes différentes, par exemple consistant en un partage des rapports d'évaluation uniquement entre Etats participant au mécanisme.

8. Le champ des évaluations pourrait comprendre différents aspects de la mise en œuvre de la Convention qui ont été abordés lors du dernier processus intersessionnel, et en particulier : les législations nationales, la biosécurité et les standards de biosécurité, les codes de conduite nationaux pour les scientifiques et la planification opérationnelle. Il n'est pas envisagé que les articles I et II de la Convention soient concernés par cette approche.

9. Une approche incrémentale pourrait être adoptée. Au vu de l'immense rayon d'action potentiellement couvert, une approche complète et totalement standardisée pour tous les Etats participants serait impossible. La forme et l'étendue précise de chaque évaluation devra être mutuellement prédéfinie par les Etats parties concernés.

### **III. Les avantages d'un mécanisme de revue par les pairs.**

10. Parmi les avantages d'un mécanisme de revue par les pairs, on peut mentionner :

- a) **L'amélioration de la mise en œuvre nationale.** Un tel mécanisme permettrait une utilisation effective des perceptions communes issues du processus intersessionnel et contribuerait à leur mise en œuvre grâce aux évaluations mutuelles.
- b) **L'amélioration, grâce à la transparence, de la confiance dans le respect de la Convention.** Le mécanisme aiderait les Etats à clarifier leurs doutes sur d'éventuels manquements au respect de la Convention.
- c) **L'amélioration de la coopération internationale.** L'amélioration de la confiance créerait un contexte plus favorable à la coopération internationale.
- d) **Le respect de la souveraineté nationale.** Le principe du volontariat assure le total respect de la souveraineté nationale. Les Etats concernés seraient impliqués dans toutes les étapes du processus, l'évaluation se ferait à leur demande, ils décideraient de la publication du rapport d'évaluation et des actions de suivi.
- e) **L'utilisation de structures préexistantes.** Ce mécanisme repose sur des structures préexistantes, en particulier l'ISU et par conséquent ne nécessite aucune nouvelle structure.

Mr President,

Just a few words to present our thoughts on the establishment of a peer review mechanism within the BTWC and the paper we are distributing :

- 1) The approach we are proposing consists in a mechanism enabling several States parties to agree to proceed to mutual assessments of their implementation of the BTWC at the national level.

To our knowledge, it would be the first time that such an approach is explored in the arms control and non proliferation area.

- 2) Our approach aims at reinforcing the Convention while fully respecting national prerogatives and specificities of States that would be willing to participate in the proposed mechanism.
- 3) The pursued goal isn't in any way verification but improvement of the implementation of the Convention.

The assessment and recommendations of the « peers » would constitute a tool enabling the host country to improve its national implementation.

The peer review would be conducted on a voluntary basis and not on that of a legally binding instrument. The object and scope of the assessments would be defined on a case by case basis, through joint agreement of both parties. The result of the assessment and the subsequent recommendations would only be communicated amongst the participating countries, the assessed country being free to decide whether to share these with a larger public. The only condition for a country to participate in the mechanism as an assessing country would be to accept the principle, at an appropriate time of its own convenience, to take its turn in being subject to an assessment.

- 4) The assessment may in particular lead to the identification of the country's degree of preparedness with regard to the biological "risk", its related needs in terms of assistance and cooperation and to the formulation of recommendations to respond.

The mechanism would also be a way to reinforce confidence in compliance. As a complement to CBMs, which are by nature unilateral, our approach indeed enables the establishment of a dialogue between the visited country and its "peers".

- 5) This method would enable the opening of a new dimension in improving the implementation of the Convention, complementary to the approaches based on CBMs and the intersessional work programme. We paid attention to present the broadest possible approach, leaving the door open to whatever we could agree on in terms of scope and parameters.

Thank you Mr. President./.

# ADVANCE COPY

## FRANCE

### **Peer-review mechanism for the BTWC : enhancing confidence in national implementation and international cooperation.**

This document is a food for thought paper. It is not our intention to propose it for adoption at the Review Conference but rather to initiate a debate that could be followed-up on during the coming intersessional process.

#### **I. Context of the proposal**

1. For the past 10 years, Member States have been looking for innovative ways to strengthen the implementation of the Convention and enhance confidence in its implementation. One option has been occasionally mentioned, but never seriously considered by State Parties: the establishment of a Peer review Mechanism<sup>2</sup>.

2. Such a formula has proved to be successful in other fields, including some related to international security. In particular, the Financial Action Task Force (FATF) has contributed since 1989 to the development and promotion of policies, both at national and international levels, to combat money laundering and terrorist financing. Through a Peer-review mechanism, it has helped States implementing a set of recommendations elaborated by participating States.

3. The results achieved during the last intersessional process need to be consolidated and further discussed, but already form a good basis for consensus regarding the modalities of implementation of the BTWC. In parallel to a renewed intersessional process, more proactive ways to enhance confidence among State parties could be explored. The establishment of a peer-review mechanism could be one option.

#### **II. Possible features of a BTWC Peer-review mechanism**

4. The overall aim of a mechanism of this kind would be to assess the implementation of the Convention. It would thus allow an increase of confidence among States parties.

5. The Peer-Review mechanism itself would consist of mutual assessments of the implementation of standards based on the corpus of common understandings reached during the intersessional process. The evaluation, based on a detailed and pre-defined methodology, could involve the analysis of States written declarations and in-country visits. The assessment team could comprise national experts provided by States and, possibly, representatives of the Implementation Support Unit (ISU).

6. The mechanism would function on a voluntary basis, any evaluation being initiated at the request of the State concerned. The latter would decide upon the publication of the assessment mission's report, as well as upon the follow-up process.

---

<sup>2</sup> This proposal has been recently mentioned in the following article. Richard Lennane, « Verification for the BTWC : if not the protocol, then what ? », Disarmament Forum, n°1, 2011, p.39-50. We pay credit to its author for many of the ideas put forward in this Working Document.

7. The objective of the mechanism is to be all-inclusive. It could however possibly start with a group of interested States. States would have incentives to participate in that going through an assessment would create confidence and create a better context for international cooperation. Other incentives to participate could take different forms, including the sharing of the assessment report exclusively to States participating in the mechanism.

8. The scope of such assessments could encompass various aspects of the implementation of the Convention that have been covered during the previous intersessional process, in particular: national legislation, biosafety and biosecurity standards, national codes of conduct for scientists, operational planning. It is not assumed that articles I and II of the Convention would be targeted in this approach.

9. An incremental approach could be adopted. Given the wide spectrum potentially covered, a comprehensive and completely standardized approach for all participating states would be impossible. The precise scope and form of each assessment would have to be jointly pre-defined amongst the involved States parties.

### **III. Advantages of a peer-review mechanism**

10. Among the advantages of a peer-review mechanism, one can mention the following:

- a) **Enhancing national implementation.** The mechanism would allow to make concrete use of the common understandings reached during the intersessional process, and contribute to their implementation through mutual evaluations.
- b) **Enhancing confidence in compliance through transparency.** It would help States to clear any doubts on suspicions of non-compliance with the convention.
- c) **Enhancing international cooperation.** The enhancement of confidence would create a better context for international cooperation.
- d) **Respecting States' sovereignty.** The voluntary nature of the mechanism ensures full respect for States sovereignty. Concerned States, involved in all stages of the process, would initiate the assessment; decide upon its publication as well as on follow-up action.
- e) **No need for a new structure.** The mechanism would be based on existing structures and in particular the ISU.